

Le « roman » et l'ancien français (IVe – XIIe siècles) :

La période qui commence avec la conquête romaine (IVe-VIIIe siècles) s'appelle la période *gallo-romane*. S'ensuit une période appelée la période *romane* (IXe – XIe siècles) durant laquelle le gaulois va céder sa place au latin. Ces deux périodes se caractérisent par une importante influence romaine. Peu à peu, le latin populaire se transforme et donne naissance au « roman » dont le premier texte officiel remonte à 842 (Les Serments de Strasbourg).

Ensuite, vient la période dite *gothique* ou *anglo-romane* (XIe – XIIe siècles) avec l'occupation d'une bonne partie de la France par l'Angleterre et la Guerre de Cent ans.